

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 7 (1869)
Heft: 33

Artikel: L'association coopérative immobilière de Lausanne
Autor: S.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180466>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

L'Association coopérative immobilière de Lausanne.

Nous avons dit quelques mots de la réunion provoquée à Lausanne par la Société industrielle et commerciale pour la fondation d'une *Association coopérative immobilière*. Nous voulons revenir aujourd'hui sur cette question, en analysant avec quelque détail le projet de statuts qui forme la base de la discussion au sein de la commission nommée par l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville.

L'Association se propose de construire, pour ses membres, des habitations suivant des prix et des modèles déterminés, destinées à une seule famille. Le sociétaire qui veut acquérir l'une de ces maisons en devient d'abord locataire ; il s'engage à payer chaque année, outre le prix de loyer, une somme destinée à l'amortissement du capital ; cet amortissement ne pourrait être inférieur au tiers du prix du loyer ; il peut être plus élevé, au gré de l'acquéreur.

L'acte définitif de vente serait passé dès que le tiers de la valeur de l'immeuble serait payé comme il vient d'être dit ; il va sans dire que l'acquéreur est toujours libre d'accélérer l'amortissement de sa dette par des paiements anticipés. Une caisse de dépôt est créée par la société pour recevoir les épargnes des sociétaires en vue de ces paiements anticipés, comme aussi à compte des loyers ; elle recevrait également les dépôts de un à cent francs des personnes qui veulent acquérir une action, pour devenir sociétaires et pouvoir concourir à l'acquisition des immeubles de la société. Les dépôts jouiraient d'un intérêt.

Un fonds de réserve est en outre créé dans le but d'acquérir des terrains nouveaux.

Lorsque la construction d'une maison, d'après un modèle connu, aura été décidée, ou lorsqu'une maison en construction sera terminée, une inscription sera ouverte pour son acquisition ; cette inscription ne peut avoir lieu qu'en faveur des sociétaires, c'est-à-dire des personnes possédant au moins une action de cent francs. Si plusieurs sociétaires se présentent pour le même immeuble, le choix se fait par la voie du sort. Il n'est tenu aucun compte des offres excédant le prix fixé, afin de maintenir la plus complète égalité entre les membres de l'Association. Le prix de vente est égal au prix de revient augmenté des intérêts et de sa part proportionnelle aux frais généraux.

Lorsqu'il se présente plusieurs sociétaires pour le même immeuble et que parmi eux quelques-uns sont mariés ou ont à leur charge des parents, il sera tiré au sort parmi ceux-ci, à l'exclusion de ceux qui sont célibataires ou sans charge de famille.

L'acquéreur d'un immeuble s'engage formellement à laisser au jardin sa destination primitive et à faire assurer son mobilier.

Lorsqu'un actionnaire obtient la location d'un immeuble, ses actions sont annulées et leur valeur au pair est portée au crédit de son compte.

Un sociétaire qui désire faire construire une maison sur un terrain qu'il possède déjà, peut choisir entre les divers types admis par la société et faire construire par la société ; les mêmes droits lui sont assurés qu'aux autres sociétaires, s'il prend en outre les obligations suivantes :

a) Payer le tiers du prix de construction à l'achèvement de sa maison ;

b) Payer les deux autres tiers par deux actes de revers dont la dernière échéance ne pourra être fixée au-delà de 10 ans.

Les constructions se feraient, soit par quartiers, soit par petits groupes de maisons, soit par des habitations isolées ; dans tous les cas, chaque maison serait distribuée pour être habitée par une seule famille, mais serait dès l'abord construite de telle sorte que le locataire, devenu acquéreur définitif, puisse ajouter sans trop de frais un second appartement à celui qu'il occupe.

Telles sont les bases essentielles du projet en discussion. Nous ne parlons pas des rouages administratifs de la société qui, pour le moment du moins, n'intéressent pas la généralité du public. On peut voir par cette courte analyse que les promoteurs de cette entreprise ne se sont pas proposé seulement de fournir des logements sains, à bon marché, mais qu'ils ont eu un but plus relevé, celui d'encourager l'épargne et de favoriser l'accession au capital parmi la classe ouvrière. Il n'est pas douteux, et l'exemple d'un grand nombre d'entreprises analogues est là pour le prouver, que celui qui aura pu, par quelques modestes économies, conquérir la position de locataire, sera excité à se dégager le plus tôt possible de sa position vis-à-vis de la société pour être maître et seigneur dans son habitation, celle où il trouvera sa famille convenablement logée, celle qui offre à ses enfants un lopin de terre pour s'ébattre à leur aise. Il n'est rien qui engage à devenir pro-

priétaire comme de l'être à moitié et c'est sur cette notion très simple que repose tout l'édifice de l'Association coopérative immobilière.

Espérons qu'il sera possible de trouver à Lausanne des terrains, pas trop éloignés de la ville et cependant pas trop chers, qui permettent de réaliser d'une manière pratique les idées bonnes et utiles qui sont à la base du projet. S. C.

Courses alpestres

de Lausanne au mont Buet.

La chaleur est étouffante : au soleil, 53 degrés nous séparaient du zéro.

53 degrés ! qui de vous, chers lecteurs, voudrait travailler dans une pareille fournaise ? Probablement aucun et moi non plus. Le ciel est clair comme une perle et les montagnes qui m'entourent ont pour moi des attractions invincibles.

Là-haut, l'air est vif et léger : partons.

Mais quel est cet officier que j'aperçois sur la route poudreuse ? Eh parbleu ! voilà mon affaire. C'est un des héros de Villars-Tiercelin qui va chercher à la montagne le sommeil qu'il a perdu sous la tente-abri et le repos que les marches forcées du service de sûreté lui ont gaspillé.

Il a rompu sa chaîne pour 72 heures, au bout desquelles il sera de nouveau esclave de l'impitoyable ordre du jour : plus ça change, plus c'est la même chose.

Après le vif chasseur vient le gai mousquetaire
Qui fera bien des fois endéver l'instructeur ;
Car un mois, c'est bien peu, pour apprendre à se taire,
Six, n'ont pas n'ont pas corrigé votre humble serviteur.

Paix ! voici notre officier. « Bonjour mon cher, quel vent vous amène ?

— Une course au Buet pour demain.

— Avec qui ?

— Avec l'ami B... que vous connaissez.

Va pour le Buet et l'ami B... ; je suis des vôtres et vais faire mon sac.

C'est le matin. Sac au dos, nous arrivons à la station prochaine pour rejoindre l'ami B. qu'amène le premier train de Lausanne. Lui aussi est content de planter là les liasses poussiéreuses des paperasses de l'Etat.

A Vernayaz-Pissevache, nous laissons filer le train sur l'Italie et nous enfourchons le mulet de Vaulion. Nous sommes à dix lieues du sommet du Buet : courage.

Mais, pardon, chers lecteurs ; connaissez-vous le mont Buet ? Si oui, tant mieux pour vous ; sinon, prenez la carte Dufour ou plutôt, venez avec nous de confiance.

La cascade de Pissevache et les gorges du Trient sont visitées ; nous prenons à gauche de ces dernières les charmants et pittoresques *lacets* qui conduisent à Salvan. Nous arrivons sur un petit plateau d'où l'on jouit d'une très belle vue sur la vallée du Rhône. Plus loin, ce sont des gorges sauvages qui excitent notre admiration.

Le sentier se transforme en casse-cou pour aboutir à un petit pont jeté sur les eaux noires du Trient. Au-delà, nous montons en côtoyant un rocher ; un groupe de jeunes faneuses nous croise.

L'officier remarque qu'elles ont de belles dents et des bas couleur saumon.

Salvan s'offre à nos regards avec ses alpestres maisons de bois et ses toits d'ardoise qui brillent au soleil.

Il est midi : première étape.

Guidés par une mâle soif, nous cherchons une auberge et en trouvons deux contiguës : l'hôtel des Alpes et l'Union.

Nous tuons le ver à l'hôtel des Alpes en croquant un pâté Forney et repartons du pied gauche.

D'un pas allégué et joyeux, le sourire et le cigare aux lèvres, nous cheminons à travers les hameaux, les croix et les madones. Un petit pont de pierre nous arrête. Sa voûte, élevée de 150 à 200 pieds au-dessus du lit de la Triège (affluent du Trient), est d'une grande hardiesse. Aussi lit-on, sans étonnement, cette inscription gravée sur une pierre du parapet :

LE GÉNIE M'A FAIT.

1855.

Un autre génie fait construire en amont de ce pont des galeries pareilles à celles du Trient, destinées à faire admirer aux voyageurs (moyennant une préalable rançon) les superbes cascades de la Triège.

Le chemin à mulets que nous parcourons est bien entretenu ; la vallée qu'il domine est d'un vert qui repose et de nombreux cerisiers chargés de fruits font plaisir à voir.

Nous entrons dans une nature bouleversée. D'énormes blocs de rochers bordent la route et attestent sans doute quelque immense cataclysme. Il y a là des prodiges d'équilibre ; des caprices surprenants de la nature ont formé à chaque pas des grottes où le voyageur peut s'abriter en temps d'orage. En revanche, pas une goutte d'eau.

Voici le village de Finshaut, au penchant d'un grand mont, avec son joli clocher vert-clair. C'est un lieu sévère en face du glacier du Trient.

Une petite cantine en bois blanc attire nos regards. L'officier et le bureaucrate entrent ; je les suis. Le vin est passable et pas trop cher. Buons et en route, car le temps se couvre et nous avons encore une grande course à faire.

Nous voilà embarrassés, le chemin se bifurque, l'un monte et l'autre descend. Au point d'intersection est une magnifique croix en bois, peinte à neuf en vert, avec des filets bruns, et dans laquelle on a ménagé une niche renfermant une Ste-Vierge en porcelaine. En vain nous jetons des regards interrogateurs sur la statuette ; heureusement que l'ami B... avise une vierge en chair et en os, qui nous tire d'embarras.

Nous marchons entre la crainte et l'espérance, de gros nuages noirs se promènent sur les pointes d'alentour, comme pour nous avertir.

Quel est cet hôtel que nous voyons là-bas à la